



République Française
Département du Vaucluse

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation
15/03/2024

Délibération 11-2024:
Objet : Affectation de
résultat 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELLEGARDE Daniel.

Etaient présents :

Mme AMEVET Lydie, Mme ANCEY Dominique, M. BELLEGARDE Daniel, M. CAIRON Yves, Mme GAS Sandrine, Mme GAT Annick, M. LECUYER Daniel, M. MAIRE Dominique, M. MUSCAT Marc, Mme NEF Brigitte, M. POUWELS Jean-Marie, Mme RUBEAUX Valérie, Mme VITALI Marie

Procuration(s) :

Mme BENALI Natacha donne pouvoir à Mme NEF Brigitte, M. CHAZAL Gilbert donne pouvoir à M. CAIRON Yves, M. POUDEVIGNE Patrick donne pouvoir à M. MUSCAT Marc, Mme VERHNES Pascale donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique, M. RUBEAUX Patrice donne pouvoir à M. POUWELS Jean-Marie

Etai(ent) absent(s) :

Mme ZIADE Lydia

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme AMEVET Lydie

Le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conforme au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Résultat CA 22	Résultat exercice 23	Résultat de CLÔTURE	SOLDE RAR 2023	Chiffres à prendre en compte Dans affectation de résultat
INVEST	446 495	- 319 058.11	127 436.92	-168 686.6	- 41 249.68
FONCT	625 961.16	264 858.11	890 819.2		890 819.2

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la présente délibération

Considérant la nécessité de couvrir le déficit d'investissement

- Affectation obligatoire à la couverture de la section d'investissement (cpt 1068) 41 249.68

Solde disponible affecté comme suit

- Affectation complémentaire en réserves (cpt 1068) 430 000
- Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 419 569.74

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001) – RECETTES

127 436 .92

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12,

Vu le compte administratif 2022 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du 23 mars 2023

21/03/2024

MAIRIE DE JONQUERETTES

Numéro interne de l'acte : 11-2024

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20240321-DEL112024-DE

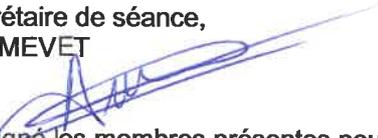


Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après e

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante
 - **Au compte 001 : 127 436.92**
 - **Au compte 002 : 419 569.74**
 - **Au compte 1068 : 471 249.68**
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision
-

VOTE à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Lydie AMEVET



Le Maire,
Daniel BELLEGARDE



Et ont signé les membres présentes pour extrait certifié conforme

Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte